

Le LIEN



Décembre 2010



SOMMAIRE

- Rencontre avec M. Mazauric
- Tombola
- Lever le nez
- CPA et parents de 3 enfants : J - 10

RENCONTRE AVEC M. MAZAURIC

Après avoir un peu joué au chat et à la souris, aidé par un avion qui est arrivé plus tôt en raison des aléas neigeux de la capitale, nous avons pu lire la motion suivante à M. Vincent MAZAURIC, administrateur civil, directeur, adjoint au directeur général des finances publiques, chargé de la gestion publique.

Monsieur le directeur,

Le chiffre est désormais connu officiellement, c'est bien 2.667 emplois des agents de notre direction qui seront supprimés à la DGFIP en 2011.

Près de 20.000 emplois auront ainsi été supprimés, sur les 2 filières de notre administration, depuis 2002, soit 15% des effectifs. Un bien triste record, qui s'accompagne de la disparition de plus de 1.000 trésoreries en 10 ans et d'un taux de non-remplacement des départs à la retraite de 66%.

Notre département paie encore un lourd tribut à ces suppressions d'emplois : après les 22 emplois perdus en 2010, ce sont 23 emplois qui seront supprimés en 2011.

La catégorie C est toujours durement touchée, avec 29 suppressions d'emplois et le gel de 3 postes dans le cadre des mutations.

Nombre de services sont déficitaires en emploi.

Mais cela vous le savez : il ne pourrait en être autrement pour les agents qui vous alertent depuis plusieurs années.

Fait révélateur : mêmes les cadres sont très inquiets d'une situation qui atteint des limites insupportables au niveau organisationnel.

Et la seule réponse qui a été trouvée et annoncée par M. Parini lors de ses vœux est la mise en place de groupes experts métiers (GEM) dans lesquels les agents pourraient émettre des propositions pour simplifier les process de travail et la promesse de moins d'indicateurs dans la vie des services...

Bien maigre prise de conscience, poudre aux yeux ou véritable provocation dans ce contexte de suppression d'emplois....que devons-nous en penser ?

Merci de ne pas nous répondre par les arguments ineptes et pseudo-scientifiques sur l'efficacité ou sur les calculs des outils ORE et TSM, sur le bien fondé de supprimer des emplois suite à l'évolution des procédures administratives, réglementaires et informatiques...

Ces suppressions d'emplois sont dues à un entêtement idéologique absurde et dévastateur: le taux de chômage atteint 10%, et des millions de chômeurs et de précaires sont à la recherche d'un emploi stable.

L'excuse de la maîtrise des finances publiques ne tient pas davantage: dans un budget qui affiche près de 92 milliards d'euros de déficit, l'économie budgétaire attendue de la suppression de 30.000 postes dans la fonction publique représente 500 millions d'euros, soit moins que les 700 millions d'euros qu'ont coûté le bouclier fiscal en 2010....

Ces suppressions d'emplois mettent en péril les conditions de vie au travail des agents et la qualité du service rendu à l'usager.

Pour les agents, cela veut dire toujours plus de charge de travail, toujours plus de polyvalence et moins de technicité, toujours plus de flexibilité et moins de garanties de gestion, toujours plus de contraintes et de pression.

Le malaise des agents des finances publiques, renforcé au fil des suppressions d'emplois, est désormais permanent dans tous les services de notre direction.

M. Parini dit vouloir "*nous aider dans l'exercice de notre travail*".

Dans ce but, nous, agents des Pyrénées atlantiques, exigeons :

- L'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations ;
- L'arrêt des gels de postes ;
- Un bilan réel des charges et des besoins afin d'implanter les emplois nécessaires pour remplir pleinement l'ensemble de nos missions ;
- La définition d'un plan pluriannuel de recrutement ;
- La reconnaissance de nos qualifications par la revalorisation des rémunérations.

L'intersyndicale des Pyrénées Atlantiques et les agents présents lui ont remis en suivant la pétition relative à l'emploi, aux salaires, aux retraites et aux conditions de travail signée massivement par les agents du département.

Monsieur Mazauric, a tenté de convaincre l'assistance :

- de la nécessité des suppressions d'emplois au vu du déficit budgétaire
- du bien-fondé de la mobilité des agents pour pallier la pénurie de personnel. Il s'agirait en réalité de solidarité... Nous devrions nous montrer raisonnables...

Il lui a été répondu que d'autres choix politiques étaient possibles pour redresser les finances

publiques et que nous ne pouvions donc pas être d'accord avec lui,

que nous souhaitons l'informer de la réelle dégradation des conditions de travail des agents et lui remettre la pétition, que maintenant que c'était fait, il n'était pas utile de poursuivre une discussion qui resterait stérile... Les agents ont donc commencé à quitter les lieux.

Il nous a alors souhaité un JOYEUX NOEL !!! (sans doute de l'humour d'énarque...).

BREVES - BREVES - BREVES - BREVES RESULTATS DE LA TOMBOLA CGT FINANCES PUBLIQUES

Nous avons 3 heureux gagnants sur le département. Ils seront très prochainement contactés par notre trésorière pour recevoir leurs lots...

LEVER LE NEZ !

Les suppressions d'emplois, les restructurations, les indicateurs... la pression est toujours plus grande !



Mais la conscience professionnelle ne suffit plus et le sentiment d'être débordé, de ne pas y arriver grandit...

On en veut à son voisin, on en veut à son chef de service, on s'enferme dans son travail...

L'isolement et le mal-être pointent leur nez...

Tension, mal de dos, sommeil difficile...

Ce n'est pas de cette manière que nous rendrons service aux contribuables, ni à nous-même.

Ne restons pas dans notre coin.

Levons le nez.

Prenons du recul.

Que nos chefs réfléchissent aux « process de travail », nous, nous devons de protéger notre santé avant tout ...
Notamment pour être efficaces.

Venons aux réunions d'information...

Prenons le temps de réfléchir à notre avenir...

**Soyons solidaires.
Ces conditions de travail
ne doivent pas devenir la
norme !**



RAPPEL : Dépôt des demandes pour la CPA et le départ anticipé pour les parents de 3 enfants : J-10

Une réforme des retraites régressive à plus d'un titre pour les fonctionnaires : relèvement de l'âge légal de départ à la retraite, augmentation du taux de cotisation et de la durée d'assurance, fin du bénéfice de la pension en cas de départ en cours de mois, la liste est longue...

...et il faut bien sûr rajouter à cela, la fin des dispositifs de cessation progressive d'activité (CPA) et de départ anticipé pour les parents de 3 enfants.

I - Fin du dispositif de cessation progressive d'activité (CPA)

La date de fermeture du dispositif prévue par la loi est fixée au 1er janvier 2011.

Date limite du dépôt de la demande pour les agents faisant le choix de continuer à bénéficier de la

cessation progressive d'activité : le 31 décembre 2010

Il est évidemment conseillé aux agents éligibles de déposer une demande avant cette date puisqu'aucune demande ne sera possible au titre de l'année 2010, le dispositif CPA disparaissant au 1er janvier 2011.

Il convient d'indiquer dans cette demande que vous souhaitez faire valoir votre droit d'option sous réserve de vous rétracter plus tard. Ainsi, votre demande est effectuée à titre de sauvegarde de votre droit à CPA.

Conditions d'éligibilité (cumulatives) :

► Être âgé de 57 ans au minimum avant la fin de l'année 2010

- Occuper un emploi ou un grade dont la limite d'âge est fixée à 65 ans (c'est la cas à la DGFIP)
- Réunir à la fois 132 trimestres (33 années) de cotisations tous régimes de retraites confondus et 100 trimestres (25 années) de services effectifs dans la fonction publique.

La circulaire CPA du 6 décembre 2010 précise les conséquences de la fin du dispositif disposition et du relèvement des bornes d'âge de la retraite sur les conditions d'admission et de sortie de la CPA et sur le dispositif de cessation totale d'activité (CTA).

En plus de la fin de l'admission en CPA au 1er janvier 2011, il existe une autre conséquence néfaste de la retraite, celle de la date prévue pour le départ à la retraite à l'issue du CPA.

Ainsi, les premiers agents concernés sont ceux qui souhaitaient cesser totalement leur activité dès le 1er janvier 2011.

Ils devront prolonger leur activité en CPA de quatre mois et ne partiront définitivement qu'à compter du 1er mai 2011.

II - Fin du dispositif de départ anticipé pour les parents de 3 enfants

La date de fermeture du dispositif prévue par la loi est fixée au 1er janvier 2012.

Ce sont les agents âgés de moins de 55 ans et éligibles au départ anticipé qui sont concernés à court terme par les conséquences de la fermeture du dispositif.

Ils doivent déposer s'ils le souhaitent, leur demande d'admission à la retraite au plus tard le : **31 décembre 2010...** pour un départ au 1er juillet 2011 au plus tard, s'ils souhaitent conserver les règles antérieures de calcul de leur pension.

Rappels conditions d'éligibilité (cumulatives) :

- Avoir 15 ans de services civils et militaires valables pour la retraite
- Être parent d'au moins 3 enfants vivants au moment du départ à la retraite ou décédés pour fait de guerre
- Conditions de non activité de 2 mois pour chaque enfant

MEILLEURS VŒUX !



Malgré des temps moroses, nous refusons de nous laisser abattre et c'est pourquoi

La section CGT Finances publiques 64

vous souhaite de très bonnes

fêtes de fin d'année

Nous vous souhaitons le meilleur pour vous et vos proches pour l'année qui s'annonce.

La CGT restera particulièrement mobilisée, vigilante et critique au regard des réformes projetées aux niveaux national et local.

Elle sera bien entendu à l'écoute de l'ensemble des personnels pour assurer, le cas échéant, le soutien nécessaire à chacun de vous.

Bien amicalement

Noël Lantenois / Aline Hourqueig-Labat / Robert Pons / Jean Claude Barthes / Patricia Languin / Gérard Cachau / Brigitte Baradat / Catherine Desbonnet / Dominique Turumel / Eric Jumbou / Françoise Capdevielle / Gérard Prade / Gilbert Da Cunha / Robert Goustans / Isabelle Debeze / Jacques Darrigrand / Joanes Laco / Laure Lamblin / Marcel Cabé / Christian Mancho / Eric Manry / Jean-Jacques Burro-Gale / Carlos Filiatreau / Nathalie Bernassau / Alain Perret / Pierre Nouqueret / Anne Segurier